



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

avancement

Question écrite n° 128246

Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les mécanismes de promotion et d'avancement de grade au sein de la fonction publique d'État. Il souhaite connaître la procédure d'inscription au tableau d'avancement ainsi que l'inscription entre les CAP locale et la CAP nationale. Il semblerait qu'existe un décalage entre ces deux niveaux de CAP quant à la date prise en compte pour l'établissement des ratios de promotion.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128246

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1214

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)